

INFORMATION EUAUX

Les prochaines
Journées de l'OIEau²³
du 2nd Semestre 2016
Inscrivez-vous : www.oieau.org/cnfme

N° 619
avril
mai
juin
2016

} La synthèse de l'OIEau :

Vers une économie circulaire dans le domaine de l'eau

} RIOB :

Plus de 600 participants à l'Assemblée Générale Mondiale du RIOB
Mérida - Mexique - juin 2016

} Changement climatique :

Menace sur la croissance économique

} Plate-forme Europe-Chine sur l'eau

} Bilan de la Directive "ERU"

} Outre-Mer :

Evaluation des services AEPA

} France :

La qualité de l'eau du robinet en 2014

} Actualités des Agences de l'Eau :

- Adour-Garonne : bilan d'application de la Charte Qualité pour la pose des réseaux d'assainissement
- Rhône Méditerranée Corse : réutilisons l'eau usée traitée !

} Panorama de la R&D sur l'eau et les milieux aquatiques

} "Les Rendez-vous Gest'eau" :

Au service des animateurs des SAGE et des Contrats de Milieux



Office
International
de l'Eau



Invitation :

"EURO-RIOB 2016"

L'application des Directives Européennes sur l'Eau

Lourdes - France - 19 - 22 October 2016

Inscrivez-vous : www.riob.org

} Librairie :

- L'eau dans les pays en développement
- Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement
- L'eau et l'emploi : mise en valeur des ressources en eau



VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU



L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental. Dans ce cadre, la **Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** présente l'avantage d'assurer une ressource alternative à moindre coût, permettant de limiter les pénuries d'eau, de mieux préserver les ressources naturelles et de contribuer à la gestion intégrée de l'eau. Les eaux usées traitées peuvent être réutilisées pour des usages agricoles et d'autres usages (réutilisation industrielle, lutte contre l'incendie, lavage de voirie, arrosage de parcs, golfs, cimetières, etc.).

Les bénéfices de la "REUT"

Réutiliser les eaux usées présente des intérêts du point de vue des activités humaines et pour l'environnement.

Bénéfices socio-économiques :

La "REUT" rend possible l'irrigation agricole dans des zones soumises à la raréfaction de la ressource en eau. Elle permet d'assurer une ressource à faible coût pour des usages autres que la consommation humaine (agriculture, industrie, zones de loisirs, ...). Elle permet d'économiser l'eau "de première main" en la réservant aux usages domestiques. Elle atténue les conflits d'usage et accroît l'autonomie hydrique.

Bénéfices environnementaux :

En devenant une ressource alternative, la "REUT" permet de diminuer la pression sur la ressource en eau.

L'épandage des eaux usées permet de tirer bénéfice des propriétés dépolluantes naturelles du sol, tandis que les matières en suspension, riches en matière organique, contribuent à la fertilisation des sols et à l'augmentation de la productivité des cultures agricoles.

L'infiltration permet aussi la recharge des nappes. En diminuant les rejets dans les eaux de surface, l'eutrophication des plans d'eau est réduite voire supprimée.

Des contraintes pour la "REUT"

Des freins socio-économiques : l'acceptabilité sociale

Lorsque les eaux usées sont vues comme une nuisance, leur emploi peut être difficile à faire accepter.

Un tiers des français dit ne pas être prêt à consommer des fruits et des légumes irrigués avec des "EUT", même si, en fait, beaucoup le font déjà en consommant des fruits et légumes importés de pays où la "REUT" pour l'irrigation est fréquente (Espagne ou Israël notamment).

Le coût de la réutilisation

La "REUT" a un coût élevé (financement des infrastructures dédiées au traitement tertiaire et du réseau de distribution, ainsi que des coûts d'exploitation), souvent supérieur à celui de la simple captation des eaux. Dans ces conditions, ce sont principalement les zones en très fort stress hydrique, là où la demande est forte, qui pourront adopter cette pratique.

Les risques liés à la "REUT"

Le risque majeur à la réutilisation des eaux usées pourrait être la présence de germes pathogènes ou de certains produits chimiques qui n'auraient pas été complètement dégradés au cours de l'épuration et qui présenteraient alors des risques potentiels de transmission de maladies.

Risques sanitaires

Des agents pathogènes sont capables de survivre dans l'environnement, dans l'eau, les plantes ou le sol, par exemple sur des durées suffisamment longues pour permettre leur éventuelle transmission aux êtres humains.

Risques de pollution de pollution des sols et des sources d'eaux conventionnelles

Pour éviter des effets négatifs sur l'environnement de l'utilisation d'"EUT" en agriculture, il est recommandé :

- d'améliorer les pratiques d'irrigation agricole pour réduire l'apport d'"EUT" au strict nécessaire, afin de limiter l'infiltration,
- de réserver la "REUT" aux zones où les aquifères sont moins vulnérables.

La réglementation en termes de "REUT" en France

Sur la base d'une expertise de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'arrêté du 25 juin 2014 fixe les prescriptions techniques, s'appliquant aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants des stations de traitement des eaux usées et des systèmes d'irrigation, pour l'utilisation d'eaux, issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines, à des fins d'irrigation ou d'arrosage de cultures ou d'espaces verts.

Les aspects techniques

En fonction des conditions locales et des critères technico-économiques (qualité de l'effluent, type de réutilisation, ...), différentes technologies extensives ou intensives peuvent être envisagées.

Ainsi, des eaux épurées issues d'un bioréacteur à membranes, ne nécessiteront qu'une désinfection complémentaire de sécurité.

Les eaux épurées issues d'une filière classique (boues activées) feront appel essentiellement à des procédés de filtration et de désinfection, complétés ou non par des processus biologiques.

A terme, les nouvelles possibilités techniques, l'augmentation des prix de l'eau potable et de l'assainissement, les inégalités de répartition de la ressource et les exigences environnementales, ainsi que les récentes clarifications administratives devraient accélérer l'usage des eaux traitées non seulement pour l'irrigation mais aussi pour les espaces d'agrément et les usages urbains.

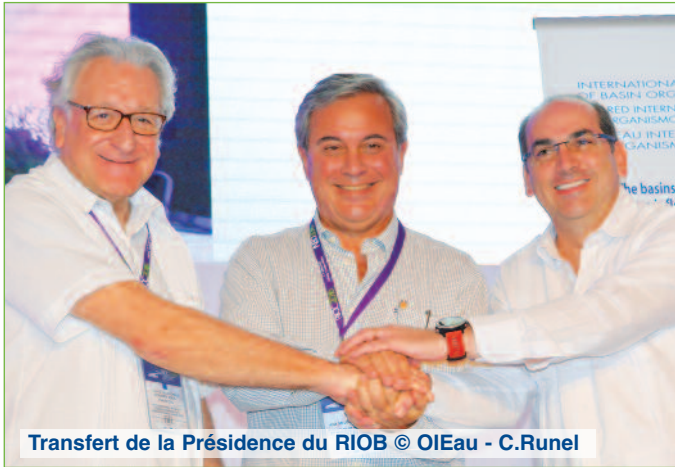
Ces extraits proviennent d'une synthèse de Samia Boufous, étudiante d'AgroParisTech Montpellier : "Vers une économie circulaire dans le domaine de l'eau".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eadoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.org/documentation

10^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB : DU 1^{ER} AU 04 JUIN 2016 À MÉRIDA - MEXIQUE



Transfert de la Présidence du RIOB © OIEau - C.Runel

Face aux grands défis mondiaux, la gestion de l'eau par bassin s'impose partout dans le Monde !

La 10^{ème} Assemblée Générale Mondiale du RIOB a rassemblé plus de 600 participants venus de 50 pays, parmi lesquels M. Rolando Zapata Bello, Gouverneur du Yucatan, M. Abdelaziz Zerouali, représentant de Mme Charafat Afailal, Ministre Déléguée chargée de l'Eau (Royaume du Maroc), Présidence de la COP22, M. Diène Faye, Secrétaire d'Etat à l'hydraulique (Sénégal), M. Péter Kovács, Secrétaire d'Etat de l'Eau (Hongrie), M. Jacques Ganoulis, Secrétaire d'Etat Spécial pour l'Eau (Grèce), du Ministre Rafael Pacchiano Alamán, Secrétaire Fédéral de l'Environnement et des Ressources Naturelles - SEMARNAT (Mexique), de M. Ibrahim Addulkarim Mansoor Obeidat, Ambassadeur de Jordanie au Mexique, ainsi que M. Roberto Ramírez de la Parra, Directeur General de la Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CONAGUA).

L'Assemblée Générale a notamment donné lieu à l'organisation d'un Forum des Organisations de Coopération Internationale et de 4 tables ronde thématiques :

- Adaptation au changement climatique dans les bassins,
- Mandat, composition, rôle et moyens des Conseils et Comités de Bassin,
- Gestion durable des bassins : planification et financements,
- Participation des secteurs économiques et des citoyens.

Le thème de la première table ronde s'est imposé comme une priorité des Conférences Climat depuis la COP21 de Paris. Il a été abordé à plusieurs reprises tout au long de l'Assemblée Générale, notamment avec la présentation et des signatures du "Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères".

M. Roberto Ramírez de la Parra, Directeur Général de CONAGUA, a présenté la gestion de l'eau au Mexique, pays hôte de l'Assemblée Générale. Il a particulièrement insisté sur les deux plus grands défis auxquels son administration est confrontée : assurer un approvisionnement en eau suffisant à l'ensemble des usages avec des ressources limitées et limiter les risques et impacts hydro-météorologiques dans le contexte du changement climatique, augmentant l'activité cyclonique dans les régions Caraïbes et Pacifique du pays.

La Présidence Mondiale du RIOB a été transférée de M. Lupericio Antonio Ziroldo (Président 2013-2016) à M. Roberto Ramírez de la Parra (Président 2016-2019).

Le nouveau Président du RIOB s'est engagé à favoriser le développement des Organismes de Bassin et la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée en liaison avec le Panel de Haut Niveau sur l'Eau.

Son plan d'action fixe 5 objectifs pour la période 2016-2019 :

- 1 Renforcer les Réseaux Régionaux du RIOB, afin qu'ils se transforment en véritables centres de ressource pour aider à la professionnalisation des cadres techniques et administratifs des Organismes de Bassin et de leurs partenaires, et encourager la réalisation d'études sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins en appui aux processus participatifs de prise de décisions.
- 2 Assurer l'accès à des ressources internationales, destinées à réduire les écarts de développement institutionnel et d'équipement en infrastructures, afin que la gestion de bassin soit de plus en plus efficace.
- 3 Renforcer les capacités nationales, régionales et internationales à mettre en œuvre progressivement de nouveaux modèles de gestion des ressources en eau et des bassins, notamment en matière de transparence et de gestion de l'information et des moyens budgétaires.
- 4 Promouvoir la modernisation et le fonctionnement efficace des systèmes de mesures du cycle hydrologique et des variables climatiques et d'une façon plus large la conception et la mise en place de véritables Systèmes d'Information sur l'Eau (SIE) et l'environnement aquatique, tant aux niveaux des bassins qu'au niveau national et transfrontalier.
- 5 Améliorer les indicateurs de performance sur la gestion durable des bassins et des systèmes d'utilisation de l'eau, notamment dans le cadre de l'Initiative sur la Gouvernance de l'Eau de l'OCDE.

A l'issue de ses travaux, l'Assemblée Générale a adopté "la **Déclaration de Mérida**", qui appelle à prendre en compte la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins comme une priorité dans le Plan d'Action pour l'Adaptation au Changement Climatique, approuvé lors de la COP21 de Paris, ainsi que dans les travaux du Panel de Haut Niveau sur l'Eau et le Développement Durable (voir p. 4).

Retrouvez la Déclaration de Mérida, ainsi que les divers documents et photos issus de l'Assemblée Générale sur le site :

www.riob.org

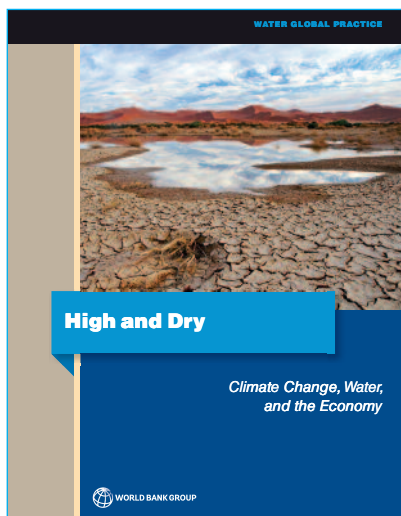


RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 88 60
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org



CHANGEMENT CLIMATIQUE : MENACE DE RECUL DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS CERTAINES RÉGIONS



Les effets combinés de la croissance démographique, de l'augmentation des revenus et de l'expansion des villes entraînent une hausse exponentielle de la demande d'eau, alors que la ressource devient plus irrégulière et incertaine à cause du changement climatique.

L'insécurité hydrique pourrait multiplier les risques de conflit.

Les flambées de prix alimentaires dues aux sécheresses peuvent

attiser des conflits latents et entraîner des migrations.

Dans les régions où la croissance économique est tributaire des pluies, des épisodes de sécheresse et d'inondation ont provoqué des vagues de migration et des piques de violence.

Un rapport de la Banque Mondiale tire la sonnette d'alarme, indiquant que la baisse de la disponibilité en eau douce, combinée à l'utilisation de l'eau à d'autres fins, telles que la production d'énergie et l'agriculture, pourrait contribuer à réduire les volumes d'eau disponibles dans les villes, dans des proportions pouvant atteindre les deux tiers en 2050, comparé aux niveaux de 2015.

Faute de mesures immédiates, l'eau deviendra une ressource rare dans des régions où elle est abondante aujourd'hui, l'Afrique Centrale et l'Afrique Orientale par exemple, et cette situation s'aggraverait dans les régions connaissant

déjà des pénuries d'eau, le Moyen Orient et le Sahel notamment.

Ces régions pourraient voir leur croissance reculer dans des proportions allant jusqu'à 6 % du PIB d'ici 2050, ce en raison de l'impact du manque d'eau sur l'agriculture, la santé et les revenus.

Le rapport présente des politiques et des types d'investissements de nature à aider les pays à se doter d'économies à l'abri de l'insécurité hydrique et résilientes face au changement climatique : une meilleure planification de l'allocation des ressources en eau, l'adoption d'incitations pour accroître le rendement hydrique et l'investissement dans les infrastructures constituent autant de mesures à prendre pour assurer un approvisionnement plus sécurisé et une disponibilité plus grande de l'eau.

La publication du rapport suit l'installation d'un Panel de Haut Niveau de 10 Chefs d'Etats et de Gouvernements par l'Organisation des Nations Unies et la Banque Mondiale.

Lancé en janvier 2016 lors du Forum Economique Mondial de Davos, ce Panel a pour objectif de promouvoir l'action à mener en vue d'accélérer la mise en œuvre du sixième Objectif de Développement Durable : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

L'ONU et la Banque Mondiale espèrent que ce Panel assurera le leadership nécessaire pour relever ces défis de manière globale, inclusive et collaborative.

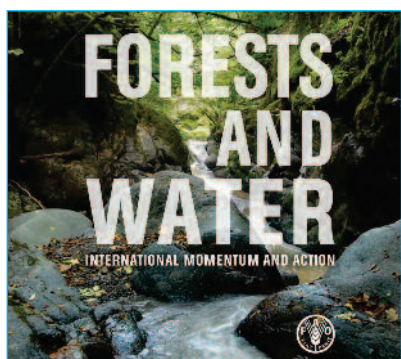


BANQUE MONDIALE

BANQUE MONDIALE

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433 (USA)
Tél. : +1 (202) 473-5977 - Fax +1 (202) 522-3313
www.banquemondiale.org

UN NOUVEAU PROGRAMME DE LA FAO SUR LES FORÊTS ET L'EAU



Les forêts jouent un rôle important à l'échelle locale et régionale, pour la recharge des nappes, le contrôle de l'érosion, et favorisent les précipitations par le biais de l'évapotranspiration.

Selon la FAO, les bassins versants forestiers et les zones humides fournissent près de 75

pour cent des ressources en eau douce de la planète, tandis que plus d'un tiers des plus grands centres urbains du monde dépendent des forêts protégées pour une grande partie de leur eau.

En plus de stimuler l'approvisionnement, les forêts préservent également la qualité de l'eau : on estime que chaque dollar dépensé dans la gestion durable des bassins d'eau des forêts peut faire économiser de 7 à 200 dollars sur le coût du traitement des eaux.

Le programme lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) se concentre principalement sur la relation étroite entre les forêts et l'eau.

Il sera axé sur les différents moyens d'améliorer la sécurité de l'eau dans huit Pays Ouest-Africains : la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone.

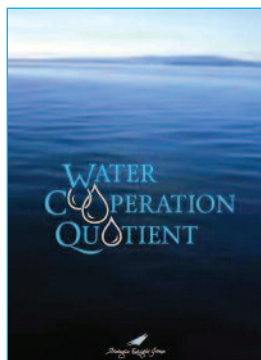
L'Organisation travaillera avec les communautés locales pour les sensibiliser sur les interactions entre les forêts et l'eau et pour les aider à intégrer la gestion forestière dans leurs pratiques agricoles afin d'améliorer l'approvisionnement en eau.

Le projet s'étalera sur cinq ans et s'achèvera en 2020.



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE - FAO**
Viale delle Terme di Caracalla - 00153 Rome, Italie
Tél. : (+39) 06 57051
www.fao.org

UN "QUOTIENT" MONDIAL SUR LA COOPÉRATION POUR LES RESSOURCES EN EAU



"Strategic Foresight Group" (SFG) est un think-tank basé à Mumbai, qui a travaillé sur 50 pays de quatre continents.

"SFG" adopte le concept de Paix Bleue (Blue Peace), visant à convertir les conflits potentiels autour de l'eau en opportunités de coopération pour la paix. Son "quotient de coopération sur l'eau" compare la qualité de la coopération au sein des bassins fluviaux transfrontaliers de plusieurs continents.

Une dizaine de paramètres techniques, économiques et politiques sont utilisés pour réaliser le classement.

L'édition 2015 de ce quotient couvre 84 Organismes de gestion des eaux transfrontalières dans 205 bassins fluviaux transfrontaliers et 148 pays.

Autant de paramètres sur lesquels l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a obtenu de bons scores. L'OMVS, qui assure le Secrétariat Technique Permanent du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), partage cette position avec la CIPR (Commission Internationale pour la Protection du Rhin) et l'Organisation du Traité de l'Amazone et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDA).

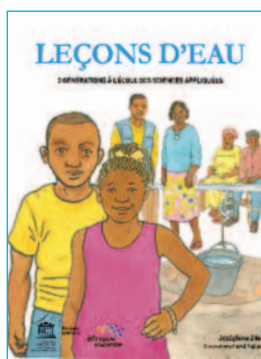
Ces exemples peuvent inspirer et aider des pays ayant des bassins fluviaux partagés à atteindre le développement, la coopération et la paix.

STRATEGIC FORESIGHT GROUP (SFG)

C 306 Montana, Lokhandwala Complex, Andheri (West)
Mumbai 400 053, India
info@strategicforesight.com
www.strategicforesight.com



LEÇONS D'EAU : 3 GÉNÉRATIONS À L'ÉCOLE DES SCIENCES APPLIQUÉES



En collaboration avec le Programme Hydraulique International de l'UNESCO pour l'amélioration de l'éducation relative à l'eau et l'environnement, Afrique Vivante présente un manuel qui a pour vocation d'apporter à tous les connaissances élémentaires et nécessaires à la gestion privée et publique de l'eau.

En suivant Milla et Bissah, deux adolescents, qui découvrent les problématiques liées à la gestion

de l'eau dans leur village touché par une épidémie, cet ouvrage vise l'appropriation, par chacun, des moyens

scientifiques et techniques qui permettent de protéger sa santé et celle de sa famille.

Il se présente comme un outil scientifique simplifié pour une meilleure compréhension du monde qui nous entoure, en partant des traditions locales.

Le Ministère de l'Éducation du Cameroun a inscrit les Leçons d'eau au programme des sciences appliquées des classes primaires.

AFRIQUE VIVANTE PRODUCTIONS

2, place Gailleton, 69002 Lyon - France
Tél. : 04 69 70 39 50
www.afriquevivante.com



UNE PLATE-FORME EUROPE-CHINE SUR L'EAU



L'objectif global du projet "PIANO" (Policies, Innovation And Networks for enhancing Opportunities) est de créer un partenariat stratégique de coopération pour la recherche et l'innovation dans le secteur de l'eau entre l'Europe et la Chine.

Il s'agit de promouvoir la création de réseaux d'entreprises, d'organismes à but non lucratif, de décideurs et d'organismes de financement pour créer des débouchés socioéconomiques avec la Chine.

Fondé sur une analyse comparative du paysage de l'innovation de l'eau en Europe et en Chine, "PIANO" identifiera les innovations technologiques européennes du secteur de l'eau ayant un potentiel de mise en œuvre et de réplication en Chine.

En outre, "PIANO" identifiera les possibilités de développement en commun de technologies, dans les secteurs où, tant en Europe qu'en Chine, des solutions innovantes font défaut.

"PIANO" a débuté en mars 2015 pour une durée de trois ans. Il est animé par un consortium de neuf partenaires, dont huit basés en Europe : l'Office International de l'Eau en France (OIEau), l'Université de Technologie du Danemark (DTU), l'Université des Ressources naturelles et des Sciences de la vie de Vienne (BOKU - Autriche), le Stockholm International Water Institute (SIWI), et l'Institut sur la Protection de l'Environnement et la Recherche (ISPRA - Italie), le Laboratoire National d'Ingénierie Civile (Portugal), W.S. Atkins International Ltd (Royaume-Uni), l'European Water Association (EWA) et la Chambre de Commerce de l'Union Européenne (Chine).

Du côté chinois, "PIANO" rassemble 13 partenaires dont les Ministères des Ressources en Eau et de la Protection de l'Environnement.

Pour en savoir plus :

<http://project-piano.net>



96 % DES EAUX DE BAINNADE DE L'UNION EUROPÉENNE CONFORMES EN 2015 AUX NORMES DE QUALITÉ



L'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) et la Commission Européenne publient chaque année un rapport sur la qualité des eaux de baignade européennes. Les informations contenues dans la nouvelle édition, qui détaille la qualité des eaux de baignade en 2015 dans les Etats-Membres de l'UE, l'Albanie et la Suisse, indiquent aux vacanciers dans quels endroits ils peuvent s'attendre à trouver des eaux

de baignade de bonne qualité en 2016.

Globalement, la qualité des eaux de baignade s'est améliorée au fil du temps. En 1991, 56 % des sites de baignade atteignaient les niveaux de qualité les plus élevés.

Ce pourcentage est passé à 87 % en 2015, sur la base des près de 9.600 sites de baignade ayant fait l'objet d'une surveillance au cours de cette période.

Dans toute l'Europe, la qualité des eaux n'a été jugée insuffisante que dans 385 sites de baignade en 2015, tandis que la proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux est déclarée "insuffisante" est tombée de 1,9 % en 2014 à 1,6 % en 2015.

Ces résultats sont le fruit de la législation et des investissements réalisés depuis quarante ans dans les infrastructures de traitement des eaux usées et autres mesures de réduction de la pollution.

En complément à son rapport, l'AEE présente sur son site une carte interactive qui indique le niveau de qualité des eaux pour chaque site de baignade.

Agence européenne pour l'environnement



AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT - AEE

Kongens Nytorv 6, 1050, Copenhague K (Danemark)

Tél. : +45 3336 7100

www.eea.europa.eu

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE "ERU"



Chaque Etat-Membre de l'Union Européenne doit fournir à la Commission, tous les deux ans, un rapport national de mise en œuvre de la Directive relative au traitement des Eaux Résiduelles Urbaines (ERU).

Ce bilan donne un aperçu clair des lacunes en matière de conformité et des actions prévues par les Etats-Membres pour les combler.

Le huitième bilan, qui vient de paraître, est alimenté principalement par des données de l'année 2012, et couvre plus de 19.000 agglomérations de plus de 2.000 habitants, générant une pollution correspondant à une population de 495 millions de personnes, en "Equivalent Habitant" (EH).

Près de 15.000 des villes en question, soit 86 % de la charge polluante de l'Union Européenne, sont situées dans les 15 Etats-Membres qui constituaient l'Union Européenne jusqu'en 2004 (UE-15). Les autres sont situées dans les 13 Etats-Membres ayant adhéré à l'Union en 2004, en 2007 et en 2013.

Les principales conclusions à noter sont :

- La mise en œuvre de la Directive "traitement des ERU" a fortement réduit les rejets de nutriments et de substances organiques. Elle joue par conséquent un rôle essentiel pour parvenir à un Bon Etat écologique des eaux douces et marines ;
- Des taux élevés de conformité ont été atteints dans l'UE-15. Dans les 13 autres Etats-Membres il existe toujours des lacunes significatives, en particulier concernant le traitement ;
- Les programmes de mise en œuvre montrent que les Etats-Membres prévoient de réaliser des investissements considérables pour créer des infrastructures pour le traitement des ERU, ce qui représente un fort potentiel pour la création d'emplois et la croissance économique ;
- Il est essentiel d'investir dans des technologies innovantes pour que l'industrie de l'eau utilise de manière plus efficace les ressources.

"SIIF ERU" : un outil pour accélérer la mise à disposition des données de l'assainissement

Depuis 2012, la Commission mène un programme pilote du concept de Cadre Structuré de Mise en œuvre et d'Information ou "SIIF" (Structured Implementation and Information Framework) appliqué au cas de la Directive "ERU" : il s'agit, en automatisant et simplifiant la mise à disposition et la visualisation des données nationales sur l'assainissement, d'améliorer la mise en œuvre de la Directive "ERU", de réduire la charge administrative et d'accélérer la transmission des informations.

Pour le compte de la Commission, l'Office International de l'Eau, en collaboration avec l'Agence pour l'environnement de l'Autriche (UBA), a développé à partir de 2013, une plate-forme "SIIF ERU".

Afin de permettre une utilisation dans n'importe quel Etat-Membre, le site développé utilise les technologies "open source" (basé sur un logiciel disponible librement) permettant à chaque pays de l'installer sans contrainte sur ses propres serveurs. Une fois le jeu de données validé (celui qui est rapporté à la Commission Européenne tous les deux ans) et chargé sur la plate-forme, le système permet des calculs automatiques de conformité, une visualisation cartographique, l'élaboration de fiches individuelles pour chaque agglomération, station d'épuration, point de rejet ou zone de rejet. Il est ainsi possible de créer facilement un portail thématique sur l'assainissement et de l'ajuster à ses propres besoins.

En mars 2016, cette plate-forme, avec tous ses outils, était disponible pour les 7 Pays participants aux tests du projet (Chypre, Lituanie, Slovaquie, Irlande, Croatie, Pologne et Roumanie).

Grâce à son format conforme aux standards fixés par l'Europe, ce système générique pourra, à terme, remplacer le rapport fourni tous les deux ans à la Commission.

COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la Loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique

Tél. : + 32 (0)2 299 11 11

<http://water.europa.eu>



UNE ÉVALUATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN OUTRE-MER



Une part importante des services publics d'eau potable et d'assainissement des régions d'Outre-Mer connaissent aujourd'hui des difficultés qui constituent de véritables handicaps au développement social, sanitaire, économique et environnemental.

Même si chaque territoire présente de grandes spécificités, des caractéristiques communes à l'ensemble de ces territoires se distinguent :

- des fortes contraintes géographiques (fort relief, distances entre ressources et consommation, ...) et climatiques (phénomènes extrêmes, cyclones, épisodes pluvieux, corrosion due au climat et aux sols) ;
- des besoins en équipements importants : vétusté des infrastructures d'eau potable, déficit structurel en matière d'assainissement ;
- des services publics eau et assainissement souvent fragiles car inégalement gérés ou structurés ;
- des capacités financières insuffisantes pour faire face aux investissements.

Les règles européennes sont exigeantes car les Directives sur l'Eau s'appliquent sans distinction dans les Régions UltraPériphériques (RUP).

Une mission interministérielle, chargée d'une expertise préalable à l'élaboration d'un plan d'actions pour l'eau, a formulé les propositions suivantes :

- conforter la gouvernance des Autorités Locales organisatrices des services en privilégiant le niveau des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

- donner une priorité à l'amélioration des services d'eau potable : réorienter les projets d'investissements, trop tournés vers la mobilisation de nouvelles ressources, vers l'enjeu de la durabilité de ces services (connaissance des réseaux, réduction des fuites, rénovation des compteurs, gestion des pressions, ...) ;
- développer les services d'assainissement collectif afin de répondre aux exigences européennes en veillant à ce que la progression des équipements prenne en compte la soutenabilité financière et technique de leur fonctionnement ;
- accroître les capacités d'autofinancement des services pour bénéficier des effets de levier des prêts et subventions.

La mission a également proposé de passer progressivement du système actuel de financement au coup par coup des investissements, qui s'avère inadapté, à des "contrats de progrès" globaux et pluriannuels, prenant en compte, soutenabilité et performances du service, équilibre des comptes et renouvellement du patrimoine.

En définitive, il faut développer, à partir des meilleures pratiques constatées, une culture de service de qualité rendu au moindre coût et fournir un effort de restauration du patrimoine dégradé.



**CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX - CGAAER**
251 rue de Vaugirard FR-75732 Paris cedex 15
Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68
www.agriculture.gouv.fr

CHIFFRES-CLÉS 2014 DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET EN FRANCE

En France, la production et la distribution de l'eau du robinet reposent sur l'exploitation de plus de :

- 33.100 captages prélevant dans des nappes d'eau souterraines ou des ressources superficielles (fleuve, rivière, lac, barrage) ; 71 % d'entre eux, soit près de 82 % des débits d'eau produits, bénéficiaient à la fin de l'année 2014 (derniers chiffres disponibles) de périmètres de protection et de servitudes opposables aux tiers par déclaration d'utilité publique réglementant les activités susceptibles de provoquer une pollution à proximité de ces captages ;
- 16.500 stations de production d'eau potable ;
- 25.000 réseaux de distribution permettant de desservir en eau la population.

Le programme du contrôle sanitaire réalisé au niveau des captages, des stations de traitement et au robinet du consommateur s'est traduit, France entière et en 2014, par la réalisation de plus de 314.000 prélèvements d'échantillons d'eau ayant conduit au recueil de plus de 15,5 millions de résultats analytiques.

97,1 % de la population a été alimentée par de l'eau respectant en permanence les limites de qualité fixées par la réglementation pour les paramètres microbiologiques.

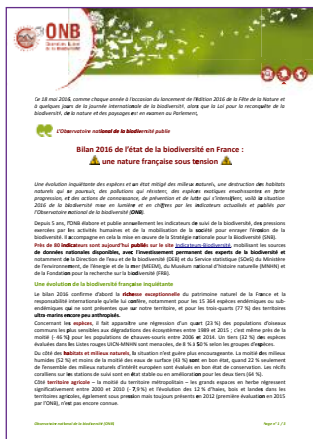
94 % de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides. L'atrazine, bien qu'interdite en France depuis 2003, et ses métabolites sont principalement à l'origine des dépassements de la limite de qualité.

99 % de la population a été alimentée par une eau dont la qualité respectait en permanence la limite de qualité de 50 mg/l fixée par la réglementation pour les nitrates.



**MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**
14, avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00
www.eaupotable.sante.gouv.fr

LA BIODIVERSITÉ EST SOUS TENSION EN FRANCE



L'Observatoire National de la Biodiversité vient de publier son bilan 2016.

Il s'agit d'une actualisation de quelques 80 indicateurs de suivi de la biodiversité, des pressions exercées par les activités humaines et de la mobilisation de la société pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce bilan 2016 confirme d'abord la richesse exceptionnelle du patrimoine naturel de la France avec plus de 15.000 espèces endémiques ou subendémiques

Face à ce tableau plutôt sombre, la société française et les pouvoirs publics réagissent. Les moyens financiers affectés à la préservation de la biodiversité augmentent également. L'effort financier national pour la biodiversité s'élève en 2013 à plus de 2 milliards d'Euros (2,095 Md€), en hausse constante depuis plus de 10 ans.

L'amélioration de la connaissance est aujourd'hui clairement identifiée comme un enjeu majeur pour permettre une action efficace, et le nombre de données versées dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), qui concentre et met à disposition l'information naturaliste, a doublé entre 2014 et 2015 (+ 109 %), même si un effort considérable reste à accomplir notamment sur la biodiversité marine (moins de 1 % des données) et ultra-marine (moins de 1 % également).

Les mesures prises sur le terrain s'intensifient également. La part du territoire national concerné par un schéma d'aménagement intégrant les enjeux de biodiversité passe de 0,7 % en 2011 à 14 % en 2015.

Si les aires protégées terrestres ne représentent toujours que moins de 1,5 % du territoire, la progression des surfaces en aires marines protégées est spectaculaire, de moins de 1 % des eaux françaises en 1998 contre 16,52 % en 2016, dotées pour leur grande majorité (86 %) d'un plan de gestion durable moins de trois ans après leur création.

qui ne sont présentes que sur notre territoire, dont les trois-quarts (77 %) dans les territoires ultra-marins, encore peu anthropisés.

Mais on observe une régression inquiétante du nombre d'espèces, un état mitigé des milieux naturels, une destruction des habitats naturels qui se poursuit, des pollutions qui résistent et des espèces exotiques envahissantes en forte progression.

Concernant les milieux aquatiques, la moitié des milieux humides (52 %) et moins de la moitié des eaux de surface (43 %) sont en Bon Etat. Les récifs coralliens sur les stations de suivi sont en état stable ou en amélioration pour les deux tiers (64 %). Les cours d'eau quant à eux présentent une fragmentation par les ouvrages correspondant à 16 obstacles à l'écoulement pour 100 km de cours d'eau en 2014.

La pollution des cours d'eau est en baisse entre 1998 et 2014, de - 49 % pour les orthophosphates, - 69 % pour l'ammonium et - 49 % pour les matières organiques (DBO), mais les nitrates font de la résistance avec seulement - 7 %.



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

195 rue Saint Jacques - 75005 Paris
<http://agence-francaise-biodiversite.fr>

"RIVER RESTORATION IN FRANCE" : DES PAGES WEB EN ANGLAIS CONSACRÉES À LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU



L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est l'Organisme technique français de référence sur la connaissance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

Depuis le mois d'avril 2016, une entrée thématique "River restoration in France" est disponible sur son site Web.

Elle propose l'accès direct à des pages web en anglais sur la restauration hydromorphologique et la continuité écologique, à destination des praticiens dans les pays européens impliqués dans la gestion des cours d'eau.

Ces pages Web ont pour objectif de présenter la manière dont s'effectue la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des cours d'eau dans l'hexagone. Elles proposent également d'en savoir plus sur les intervenants liés à cette thématique et met à disposition des guides et documents traduits.

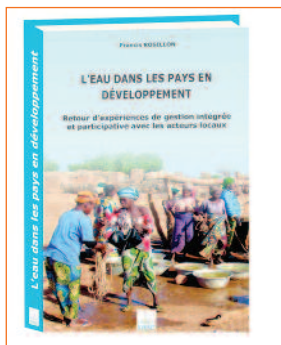
Ce travail a été mené en collaboration entre la Délégation à l'Information et à la Communication (DIC) de l'ONEMA et l'Office International de l'Eau.

Pour en savoir plus :
www.river-restoration.onema.fr



ONEMA
 "Le Nadar" - 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes
 Tél. : 01 45 14 36 00 w
www.onema.fr

► L'EAU DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



A travers des expériences de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, au niveau local, sont abordés enjeux et problématiques qui mobilisent la communauté internationale.

Le lecteur est emmené dans un petit tour du monde, avec sept étapes, chacune correspondant à un des chapitres du livre.

Grâce aux témoignages d'acteurs locaux de l'eau et à ces retours d'expériences, sont revisitées diverses thématiques qui font l'actualité de l'eau :

l'accès à l'eau en milieu rural (Burkina Faso), l'eau et la périurbanisation (RDC-Cameroun), l'utilisation des eaux non conventionnelles (Algérie), l'eau dans le Sahel, les

périmètres irrigués (Burkina Faso), l'intrusion saline (Algérie), le système oasien, un héritage historique patrimonial (Maroc), eau, santé et développement durable (Haïti), les citoyens de l'eau (Bolivie), les services écosystémiques dans le domaine de l'eau (RDC).

Dans ces sept rencontres, au fil de l'eau, on retrouve les mêmes conditions de participation, de solidarité, d'intégration, tout en veillant au caractère pragmatique et opérationnel de la démarche.

ÉDITIONS JOHANET

60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris

Tél. : 01 44 84 78 78

www.editions-johanet.net



► GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT : BONNES PRATIQUES - ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS



Ce guide sur la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement a pour objectif d'aider les collectivités en charge du service public de l'assainissement et du service public de gestion des eaux pluviales urbaines, afin qu'elles fixent les conditions minimales pour optimiser leurs investissements : il propose une méthodologie pour prioriser les travaux et appréhender au mieux ces investissements importants et nécessaires, en s'engageant dans une démarche patrimoniale.

Il présente les outils permettant d'atteindre une bonne connaissance et une bonne surveillance du réseau, afin d'élaborer un descriptif détaillé des ouvrages d'assainissement, conformément au Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

Il traite des objectifs de la gestion patrimoniale en assainissement, rappelle le cadre réglementaire, décrit la démarche de gestion patrimoniale et aborde les dimensions économique, financière et organisationnelle de cette gestion patrimoniale.

ASTEE

51 rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE Cedex

Tél. : 01 41 20 17 60

www.astee.org



► L'EAU ET L'EMPLOI : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU - ÉDITION 2016



Trois quart des emplois dans le monde dépendent de l'eau.

De fait, les pénuries et les problèmes d'accès à l'eau sont susceptibles de limiter la croissance économique dans les années à venir.

L'eau est un facteur clé dans la création d'emploi, qu'il s'agisse d'emplois directement liés à la gestion de cette ressource (approvisionnement, infrastructure, traitement des eaux usées, etc.) ou à des secteurs économiques

gourmands en eau comme l'agriculture, la pêche, l'énergie, l'industrie et la santé.

L'accès à une source d'eau potable et à l'assainissement favorise l'éducation et la santé de la main d'œuvre, facteur indispensable de croissance.

Analysant l'impact économique de l'accès à l'eau, le Rapport cite notamment de nombreuses études qui montrent une corrélation positive entre l'investissement dans le secteur de l'eau et la croissance économique.

Il met également en évidence le rôle moteur de l'eau dans la transition vers une économie verte.

UNESCO

7 Place de Fontenoy - 75352 Paris 07 SP

Tél. : 0 45 68 10 00

www.unesco.org





SYNTHÈSE "CARTEAU" 2016 : Panorama des acteurs de R&D dans le secteur des eaux et des milieux aquatiques



L'OIEau assure, avec le soutien financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'animation du Réseau (Carteau) des acteurs de la Recherche et Développement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en France pour les eaux continentales et littorales et les milieux qui leur sont associés.

Une synthèse "Carteau" présente chaque année une analyse des principales données recueillies avec un repérage

des évolutions du dispositif français de Recherche et Développement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

La dernière synthèse, qui vient d'être publiée, contient des informations sur 198 unités de recherche publiques, 93 unités de recherche privées, 123 organismes de recherche, 139 structures collectives, 107 programmes de recherche et 1.036 projets de recherche.

Elle répertorie 5.671 Equivalent Temps Plein (ETP), dont 77 % dans le secteur public et 23 % dans le secteur privé.

La synthèse est téléchargeable en ligne :
www.carteau-rdi.fr
(Rubrique "actualités")



NOS PARTENAIRES

- Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (Direction de l'Eau et de la Biodiversité)
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- Le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction Générale de la Santé)
- Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)
- L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Les 6 Agences de l'Eau
- Le Réseau International des Organismes de Bassin
- Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau
- Le Réseau International des Centre de Formation aux Métiers de l'Eau

1^{ER} "RENDEZ-VOUS GEST'EAU" : Comment animer une réunion ?

Le 26 avril, l'OIEau a organisé le premier "Rendez-vous Gest'eau" de 2016, qui avait pour thème les techniques de facilitation de réunions.

Cette web-conférence avait pour objectif d'apporter des réponses aux questions que se posent les animateurs des SAGE et de Contrats de Milieux sur l'animation de réunions participatives :

- Quels sont les principes et les règles de l'animation de réunions participatives ?
- Comment choisir les techniques pour atteindre les objectifs de la réunion ?
- Quelles sont les fonctions de l'animateur ?
- Comment préparer la réunion ?
- Comment gérer les cas et situations difficiles ?

Une quinzaine d'animateurs de SAGE et de Contrat de Milieux a participé à ce premier rendez-vous, animé par une spécialiste des techniques et des stratégies d'animation participatives de l'OIEau, qui leur a aussi permis d'échanger sur leurs pratiques.

Les "Rendez-vous Gest'eau" sont proposés par l'OIEau, avec le soutien financier de l'Onema, pour répondre aux besoins des chargés de missions SAGE et Contrats de Milieux pour renforcer leurs compétences.

Cette idée émane des recommandations produites en 2015 à la suite d'une étude intitulée "Expression des besoins des animateurs de SAGE/Contrats pour renforcer leurs compétences".

Le format, deux heures de conférence en ligne, est adapté à l'emploi du temps des animateurs et permet un échange de questions/réponses entre les participants.

Le prochain "Rendez-vous Gest'eau" aura lieu en septembre avec pour thème :
"Le tableau de bord du SAGE"
www.gesteau.fr

GEST'EAU



RISQUES LIÉS AUX MÉDICAMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT

L'Académie Nationale de Pharmacie organise une Conférence Internationale sur les risques liés aux résidus de médicaments dans l'environnement les 8 et 9 septembre prochains à Paris.

L'OIEau y présentera un poster sur les leviers pour réduire à la source les résidus médicamenteux dans les eaux et les résultats de l'étude menée en 2015 par l'OIEau et l'Université de Limoges, dans le cadre du projet INTEREG européen "No Pills", sur les perceptions de la problématique des résidus médicamenteux dans les eaux.

Site de la Conférence : <http://icraphe.com>

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47
cnide@oieau.fr - www.oieau.org





QUATRE "JOURNÉES DE L'OIEAU" AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2016



Les "Journées de l'OIEau" visent à apporter un éclairage concret et pratique sur des sujets d'actualité. Elles sont animées par des intervenants expérimentés qui leur donnent une orientation professionnelle, en s'appuyant sur des témoignages et des retours d'expériences du terrain. Elles s'adressent aux Elus, aux techniciens et cadres des Collectivités Locales, des associations ou des bureaux d'études, aux acteurs du monde de l'eau et des déchets, aux industriels de toute la France.

Quatre "Journées" sont prévues au Deuxième Semestre en 2016, à Paris, à l'Espace Hamelin.

LE 6 OCTOBRE :

**GEMAPI :
contour et mise en œuvre de la compétence.**

La Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 attribue aux Collectivités Territoriales la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations" (GEMAPI). Cette compétence sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (Loi NOTRe) et il est impératif de s'y préparer dès maintenant !

Deux ans après de promulgation de la Loi, cette "Journée de l'OIEau" permettra de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse aux interrogations, afin de préparer au mieux les Collectivités aux échéances à venir et à aborder de manière plus sereine le transfert de la compétence GEMAPI.

Trimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL

Rédacteur : Didier DELAGE

Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau

Centre National d'Information
et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : cnide@oieau.fr

www.oieau.org

Numéro Paritaire : AD 234
ISSN : 0012-9003 - 62^{ème} année

LE 15 NOVEMBRE :

**Transfert de compétences eau et assainissement :
conséquences de la Loi NOTRe.**

Après la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la Loi relative à la délimitation des régions, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015. Troisième volet de la réforme territoriale, la Loi NOTRe vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes). Tout en préservant les Communes comme Collectivités Locales de proximité, une mesure phare de la Loi vise à renforcer l'intercommunalité avec le transfert de nouvelles compétences. L'eau potable et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette "Journée de l'OIEau" permettra de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse aux légitimes interrogations des Collectivités, afin de les préparer au mieux aux échéances à venir et à aborder le transfert des compétences eau et assainissement.

LE 24 NOVEMBRE :

**Technologies compactes d'épuration
(SBR, MBBR, BRM) : retours d'expériences
des exploitants.**

Les eaux arrivant dans les stations d'épuration sont de plus en plus polluées. Ces pollutions, notamment chimiques, sont les nouveaux défis auxquels les services d'assainissement sont confrontés.

A travers les savoir-faire exposés et les retours d'expérience des exploitants, cette "Journée de l'OIEau" propose d'apporter les réponses aux interrogations sur les technologies compactes d'épuration : quels sont les critères de choix ? Quels sont les points clés à maîtriser ? Ces techniques sont-elles performantes pour éliminer les micropolluants ?

LE 13 DÉCEMBRE :

**Intelligence numérique : nouveaux outils
pour la gestion des réseaux d'eau.**

Afin d'optimiser la performance des services d'eau potable et d'assainissement tout en améliorant l'efficacité énergétique, en préservant la ressource en eau et en surveillant la qualité de l'eau distribuée, les réseaux d'eau s'équipent de plus en plus d'appareils communicants. De nombreuses questions se posent face à l'arrivée de ces nouveaux produits : à quels nouveaux besoins répond réellement cette évolution ? A quels niveaux se situe-t-elle, pour quelles applications, et quelles en sont les implications ? ...

Cette "Journée de l'OIEau" permettra de dresser un état des lieux des réseaux d'eau intelligents avant de laisser la place aux échanges, pour apporter des éléments de réponse à ces multiples interrogations.

Retrouvez le détail des "Journées de l'OIEau" sur :
www.oieau.fr/cnfme

Inscription : inscription@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 70

stages@oieau.fr - www.oieau.org

